

CAZAUX-PLAISANCE

Date de parution
Avril 2008

Année 2008
Numéro 14



HALTE-Infos 01/2008

Dans ce numéro 14 :

TRAVAUX SUR LA HALTE

Travaux sur la Halte. 1

La promenade autour de la Halte est terminée.
Les enrochements sont terminés.

Travaux sur la Halte suite.
Rappel du règlement 2

Taxe de navigation Landaise 3

Divers



Avant



Après

Les pieux sont remplis de béton, recouverts d'une protection antirouille plus un ruban noir anti-UV, normalement ils doivent recevoir une coiffe pour éviter d'abimer par frottement des galets sur le ruban.



Avant

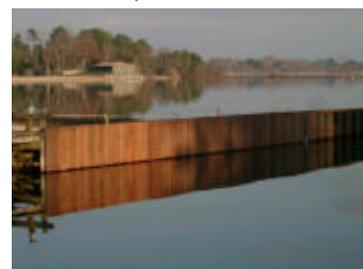


Après

Les coiffes des palplanches sortie chenal sont mise en place, un renforcement dans la partie basse doit se faire pour éviter le gonflement et la chute de certaines planches.



Avant



Après

Toutes les lumières le long de la promenade ont été enlevées, pour le moment nous n'avons aucune information sur leur remplacement.

Article 10 : RAPPEL DU RÈGLEMENT DE LA HALTE

« **Les amarrages doivent être en bon état et de section suffisante** ».

Beaucoup de bateaux ont cassés leurs amarres cet hiver, et nous avons dû les renforcer.

« **Chaque bateau doit être muni, de deux bords de défenses suffisantes destinées tant à sa protection qu'à celle des bateaux voisins. Toute avarie due à l'absence de ces défenses ou à leur insuffisante engage la responsabilité du propriétaire du bateau** »

Il faut au minimum trois défenses par côté.

« **Les pneumatiques de véhicules ne sont pas autorisés pour la protection des bateaux** » Il y en a encore beaucoup sur la Halte ; il faut sauvegarder notre environnement, il ne faut pas oublier que nous sommes sur un site classé NATURA 2000, par avance merci à tous de les enlever.

Avant l'été vérifiez bien toutes vos amarres, toutes vos issues, l'étanchéité des passes coque, votre matériel de manière avoir toute la sécurité à bord.

Vous pouvez vérifier votre matériel de sécurité sur le site suivant :

http://www.mer.gouv.fr/IMG/pdf/materiel_securite_au_tres_embarcations_cle263a2b.pdf

TAVAUX RÉALISÉS SUR LA HALTE

Rappel de tous les travaux demandés par l'Association à la Mairie et ayant été exécutés:

1. La signalisation des parkings afin de bénéficier de plus de places pendant les périodes d'affluence.
2. La remise en état des lumières autour de la Halte, les 3/4 étaient cassées.
3. Dragage du chenal, que nous avons critiqué pour la mauvaise exécution du travail, mais la facture était payée.
4. Réfection de l'éclairage : l'installation des projecteurs pour un meilleur éclairage la nuit et aussi éviter en partie les vols.
5. Changement du bois de la promenade côté traques : réfection du bois par une qualité exotique " faveira grande", remplacement des boulons d'ancrage par de l' INOX.
6. Réfection de la route, goudronnage des parkings (côté gauche de la descente, une partie en face du CVCL côté Capitainerie et 1 place pour handicapés) le reste des parkings est comme avant, recouvert d'écorces de pin. Par contre les bords de route sont renforcés par des bordures "Chanfrein" (la Régie doit prévoir un entretien de ces écorces plus souvent). Les travaux sont réalisés. Notre proposition de refaire l'anneau routier et les parkings en enrobé, soit environ 110 places au lieu de 80 n'a pas été retenue par la Régie, qui encore une fois, a lancé les appels d'offre avant la moindre discussion avec notre association.
7. Réfection de la barrière côté traque F.
8. Bornes récupération des eaux grises et noires.
9. Réfection du portillon traque ?F?.
10. Enrochement de la Halte, Palplanches sortie de la Halte
11. Habillage des poteaux de traque avec remplissage de béton.

Rappel de tous les travaux demandés par l'Association à la Mairie et non exécutés

1. Circulation de l'eau dans la Halte.
2. Aire de carénage.
3. Réfection de la promenade chenal côté Halte.
4. Revoir toutes les bornes électriques des traques (contacts rouillés, fermetures cassées,

- prises ne fonctionnant pas).
- 5. Installation de quatre caméras dont deux caméras de surveillance traques F et A.
- 6. Portillon à chaque traque.
- 7. Revoir tous les extincteurs (emplacement sur les traques).

TAXE NAVIGATION LANDAISE

Soyez en règle ! Tout propriétaire d'embarcation doit être à jour de la taxe de navigation pour pouvoir évoluer sur le Lac de Cazaux – Sanguinet partie Landaise.

La taxe de navigation est exigible dès la mise à l'eau de l'embarcation.

Trois types de vignettes sont disponibles : une vignette à l'année, une vignette au mois et une vignette à la semaine.

Ces vignettes donnent le droit de naviguer également sur les communes de Biscarosse et Parentis sans supplément.

La police municipale et la gendarmerie contrôlent fréquemment les usagers.

La taxe de navigation doit être réglée auprès de [l'office du Tourisme](#)



S'ADRESSER

+ A L'OFFICE DU TOURISME

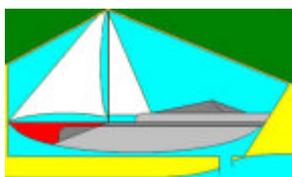
du Lundi -mardi-jeudi-vendredi : de 9 H 30 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 17 H 00 (hors saison)

Lundi au samedi de 9h30 à 18h00 (saison)

les Dimanches et jours fériés..... de 9 H 30 à 12 H 30

Tarifs 2008

CATEGORIE	TARIF ANNUEL	TARIF MENSUEL	TARIF SEMAINE
Autres embarcations sans moteur, pédalos, dériveurs légers, voiliers de moins de 6 m avec ou sans cabine.	12 €	9 €	
Bateaux à moteur moins de 10 CV réels (7,4 KW) et voiliers de plus de 6 m avec ou sans cabine.	20 €	11 €	
Bateaux à moteur de 10 CV (7,4 KW) à moins de 50 CV (36 KW) réels.	64 €	41 €	20 €
Bateaux à moteur de 50 CV (36 KW) à moins de 100 CV (73 KW) réels.	85 €	51 €	25 €
Bateaux à moteur de 100 CV (73 KW) réels à moins de 150 CV (110 KW) réels.	120 €	80 €	35 €
Bateaux à moteur de 150 CV réels (110 KW) et plus.	160 €	100 €	75 €
Moteur propre de 100 CV réels et plus	86 €		
Jet-ski et engins assimilés, quand ils sont autorisés (lac de Sanguinet)	160 €	100 €	75 €



CAZAUX-PLAISANCE



Cazaux-Plaisance membre de l'Union Nationale
des Associations de Navigateurs 33 de la Gironde

Téléphone :
06 75 16 45 14
Messagerie :

contact.bureau@cazaux-plaisance.org
cazaux.plaisance@neuf.fr

Association Loi 1901
Inscrite à la Préfecture de la
Gironde sous le N°588 et publiée
au JO du 23 avril 2005

Rédaction : **CAZAUX-PLAISANCE**
Photos :
Denis COTTIN
Roger MALPIER

www.cazaux-plaisance.org

***Mieux, rejoignez-nous en
adhérant à CAZAUX-PLAISANCE
Plus nous serons représentatifs
plus nous serons efficaces***

L'association propose d'œuvrer en concertation
avec les autorités compétentes (en particulier
municipales), d'autres associations pour :

- faire respecter le règlement intérieur de la Halte Nautique par les usagers et le public fréquentant le lac de Cazaux
- faire préciser et respecter les droits et les devoirs respectifs des usagers permanents ou occasionnels, du public, et de la commission extra municipale
- de façon générale, défendre et faire respecter les droits et intérêts légitimes des usagers de la Halte Nautique, de ses installations, de son environnement, et éventuellement les droits et devoirs associés à l'exercice des activités nautiques communément pratiquées avec un navire de plaisance mouillant régulièrement dans la Halte.